

**Discours de Monsieur Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale, Mr Mamadou Taran DIALLO à la célébration de la journée internationale des droits de l'homme, Conakry le 09 décembre 2019**

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Ibrahima Kassory Fofana ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Républicaines ;  
Mesdames les Messieurs les membres du Gouvernement ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités en Guinée ;  
Monsieur le Coordonnateur du Système des Nations Unies en Guinée ;  
Monsieur le Représentant de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la Société civile ;  
Chers invités ;  
Mesdames, Messieurs en vos rangs, titres et grades respectifs.

Nous voici réunis, sur le thème « *Jeunes défendez les droits de l'homme* » pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme qui coïncide avec la commémoration du 71<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 Décembre 1948. Cet évènement est un jalon important dans l'histoire de notre humanité. Le thème interpellant les jeunes porteurs de l'avenir est judicieux d'où l'impérieuse nécessité de leur qualitative formation et éducation afin de leur permettre d'assumer efficacement leurs responsabilités. La présence ici du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et du Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes témoigne, à suffisance, de l'intérêt que le Gouvernement porte aux questions des jeunes.

En effet, pour rappel, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée avec pour objectif essentiel de proposer à tous les peuples et à toutes les nations, « un idéal commun à atteindre ». L'ONU continue d'œuvrer encore afin de rendre le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme, plus accessible et respecté par tous.

La République de Guinée est partie à la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et africains relatifs aux droits de l'homme et coopère étroitement avec les organes chargés du suivi de leur mise en œuvre à travers la soumission de plus en plus réguliers des rapports sur les avancées et défis dans leurs mise en œuvre.

Conformément à la vision du Président de la République, le Professeur Alpha CONDE et suivant les directives du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Ibrahima Kassory FOFANA, il est utile de faire la synthèse des acquis du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale, en charge des droits de l'homme :

A. Sur le plan intérieur :

1. l'adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de Renforcement de la Citoyenneté (SNPC – RC), le 25 avril 2019 ;
2. l'adoption par le Gouvernement de la Lettre de Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (LPNPPDH), le 25 août 2019 ;
3. l'adoption le 03 octobre 2019 et la soumission le 30 octobre 2019 au Conseil des droits de l'homme à Genève, Suisse du 3<sup>ème</sup> rapport 2015 – 2020 de l'Examen Périodique Universel (EPU).

B. Sur le plan international :

1. La participation de la Guinée aux rencontres internationales sur les droits de l'homme ;

2. La mise à jour de la Guinée en matière de dépôt des différents rapports devant les organes de traités des Nations Unies et de la sous-région ;
3. Le passage de la Guinée pour les différents Examens Périodiques Universels (EPU) devant le Conseil des Droits de l'homme à Genève : EPU 2010, 2015 et 2020 ;
4. Le passage, en 2013 et 2018, de la Guinée devant le comité contre la torture des Nations Unies et ce après plus de 30 ans d'absence.

Pour le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, la Journée internationale des droits de l'homme marque aussi la clôture la campagne de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles entamée le 25 novembre 2019 dans cette même salle.

La célébration des 16 jours d'activismes en 2019 a attiré une attention particulière sur le fait que le crime de viol est une violation importante des droits de l'homme. En Guinée, les violences sexuelles restent répandues. En effet, environ 1 femme sur 3 (29%) des femmes en Guinée ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie.

Les statistiques sont alarmantes dans les régions de Faranah 45%, Conakry 39,6%, Kankan 37,9%, N'Zérékoré 35,7% et Kindia 35,6%. Les conséquences sont souvent les mariages forcés, les grossesses non-désirées, la perte de confiance en soi et dans la société avec une forte pesanteur socio-culturelle inhibant la dénonciation et une réponse efficace pour stopper le phénomène.

A l'instar des autres partenaires au développement, l'UNFPA a soutenu la Guinée à l'organisation des actions clés de terrain pour célébrer ces 16 jours d'activisme dont la clôture est prévue ce jour. Les actions concrètes d'engagements spécifiques avec des cibles appropriées ont permis de toucher 8260 personnes, à majorité les hommes et les garçons ainsi que les décideurs, les leaders religieux ainsi que plus de 50% des populations des zones couvertes par les radios communautaires.

C'est donc sur ces engagements qu'il me revient l'honneur, au nom de ma collègue de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance en mission et à mon nom propre de féliciter les Partenaires Techniques et Financiers et tous ceux qui soutiennent la Guinée dans la promotion et la défense des droits de l'homme. Avec la permission de Mr le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je déclare clos la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles en Guinée.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

Conakry, le 09 décembre 2019